

Offre de stage : Valorisation agronomique de composts



Lieu :

Chambre d'agriculture des Landes – Cité Galliane - Mission de Valorisation Agricole des Déchets - 40000 MONT DE MARSAN

Thèmes proposés :

De par l'amélioration des procédés de traitement et les évolutions réglementaires récentes, de nombreux sous-produits sont passés d'un statut de déchet à un statut de produit. Cette mutation a modifié sensiblement les filières de valorisation des déchets et notamment la valorisation agronomique. Si le producteur d'un déchet organique prenait en charge la totalité de la filière d'épandage, il aspire aujourd'hui à valoriser en totalité ou partiellement son produit afin de diminuer les coûts de traitement et d'élimination.

On s'aperçoit qu'il est difficile pour une collectivité ou un syndicat de communes de proposer un juste prix pour son produit et de s'assurer de son évacuation.

- Est-ce que les utilisateurs (agriculteurs, horticulteurs, pépiniéristes....) ont une connaissance suffisante de ces amendements ?
- L'efficacité agronomique de ces amendements est-elle avérée ?
- Quelle est la valeur de ces produits comparativement à des amendements organiques vendus dans le commerce ?
- Quelle est la position des organismes d'achat des produits agricoles (coopérative) vis-à-vis de ces produits ? Pourquoi des chartes d'approvisionnement de certaines productions agricoles (légumes) interdisent-elles leur utilisation ?
- Comment pour une collectivité fixer le meilleur prix pour ces amendements et structurer un schéma de vente ?

Afin de répondre à ces interrogations, la Mission de Valorisation Agricole des Déchets de la Chambre d'agriculture des Landes propose de réaliser une étude sur la base de composts déjà produits dans les Landes. Cette étude de marché s'appuiera notamment sur une enquête agricole (agriculteurs, pépiniéristes, coopératives...) et des rencontres avec des professionnels du compostage et de la vente d'amendements.

Profil du candidat :

Elève ingénieur agricole ou agronome

Conditions matérielles :

- Indemnité : 554,40 € par mois (au maximum) si au moins deux mois consécutifs
- Déplacement : mise à disposition de véhicule de service Chambre d'Agriculture
- Frais de repas remboursés aux frais réels dans la limite de 17 €

Période souhaitée :

De trois à six mois à partir de mars 2018

Responsable :

Vincent BAECKLER – Conseiller MVAD
Téléphone 05 58 85 45 58/ 06 32 64 18 92 ; vincent.baeckler@landes.chambagri.fr